

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 28
N° identifiant 2022-0163

Titre Demande de Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour les fouilles archéologiques avant travaux du Palais des Ducs d'Aquitaine

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 0
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Classé en 1862 au titre des Monuments historiques, le Palais des ducs d'Aquitaine – comtes de Poitou est un édifice emblématique des différentes autorités ayant forgé l'identité politique et culturelle de l'Aquitaine médiévale.

Depuis son acquisition par la Ville de Poitiers en 2020, le bâtiment fait l'objet d'un projet de réhabilitation générale, respectueux de toutes les périodes de construction et d'évolution.

Dans cette perspective, plusieurs études préalables contribuent déjà à un renouvellement des connaissances et à une meilleure appréciation des enjeux patrimoniaux. Toutefois, plusieurs incertitudes et méconnaissances persistent quant à la chronologie et à l'état de conservation de certaines élévations.

Dans ce contexte, il s'agit de réaliser des sondages de différentes natures au sein du Palais, afin d'améliorer les connaissances architecturales, techniques, structurelles et archéologiques du monument.

L'ouvrage étant à ce jour en très grande partie dissimulé derrière des revêtements récents, il apparaît en effet difficile d'en comprendre toutes les configurations. Certaines démarches de reconnaissance des sous-sols et des structures s'avèrent indispensables afin de programmer les phases à venir de réhabilitation du Palais.

Cet ensemble de renseignements permettra l'établissement d'un diagnostic architectural, patrimonial et technique, qui servira d'appui à un projet d'envergure de reconversion du Palais.

S'agissant d'un édifice classé au titre des Monuments historiques, les travaux font l'objet d'une surveillance par les services de l'État (Direction régionale des affaires culturelles (Drac)).

Le coût total de l'opération est estimé à 400 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Travaux de fouilles	400 000,00 €	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	200 000,00 €	50 %
		Autofinancement	200 000,00 €	50 %
Total	400 000,00 €	Total	400 000,00 €	

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) à hauteur de 200 000 € HT, soit 50 % du montant total des dépenses
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation,
- d'imputer les recettes correspondantes au chapitre opération n° 4001 « Quartier du Palais », article 1321 du budget Principal.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

RESULTAT DU VOTE

--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions